



COMMUNE DE
STEINFORT

PRIME D'ENCOURAGEMENT POUR ÉTUDIANTS

(Année scolaire terminée avec succès 20__ - 20__)



Das Formular „Aufmunterungsprämie für Studenten“ ist auf unserer Internetseite www.steinfort.lu oder auf Anfrage bei der Gemeindeverwaltung auch auf deutsch  erhältlich.

1) Coordonnées du demandeur

Nom et prénom:

Rue et numéro:

L- Localité:

N° de tél.:

E-Mail:

2) Coordonnées bancaires du demandeur

Banque:

Titulaire(s) du compte:

Code IBAN (Numéro de compte): LU

3) Pièces à joindre obligatoirement

Certificat suivant OU bien une copie du bulletin de l'année scolaire

Certificat

Il est certifié par la présente que _____ né(e) à _____

le _____ était inscrit(e) dans l'établissement scolaire _____

classe _____ pendant l'année scolaire _____ / **qu'il / elle a terminé(e) avec succès.**

Lieu & date:

Cachet de l'école:

Le Directeur /
La Directrice

Le présent formulaire est à renvoyer
jusqu'au 31 octobre de l'année en cours à:

**Administration communale de Steinfort
B.P. 42 - L-8401 STEINFORT**

N'hésitez pas à demander des formulaires
ou informations supplémentaires en cas de besoin au
n° de tél.: 39 93 13-1 ou par mail à info@steinfort.lu

Je soussigné(e),
déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Lieu & date:

Signature (pour les mineurs: faire également signer par un parent):

Protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont nécessaires dans le cadre de votre demande « Prime d'encouragement pour étudiants ». Ces informations à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé qui est nécessaire pour le traitement de votre demande. Le seul destinataire des informations et le cas échéant de la copie du bulletin de l'année scolaire est la Commune de Steinfort et pour le cas d'un virement la banque qui traite le virement (nom, prénom, adresse, numéro de votre compte). Elles sont enregistrées dans notre système informatique ainsi que dans le programme de comptabilité communale. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ci-dessus et le cas échéant, pendant une durée minimale de deux ans et maximale de trois ans à compter de la date d'entrée de votre demande ou si longtemps que la législation nous oblige de les garder. Les données comptables sont conservées pendant 10 ans à partir de l'exécution d'un éventuel virement bancaire.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère

personnel détenues sur vous, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à vos données. Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données, le droit de déréférencement de vos données et le droit de contester une décision prise sur base de processus automatisés. De plus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de la protection des données (CNPD) si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la loi.

Pour exercer l'un de vos droits, ou retirer votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez vous adresser par courriel au délégué à la protection des données de la Commune de Steinfort: info@steinfort.lu, ou par courrier recommandé à:

DPO - Commune de Steinfort 4, Square Patton L-8443 Steinfort

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées dans le cadre du traitement de votre demande « Prime d'encouragement pour étudiants ».